

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE GRIGNON

Réception par le préfet : 14/12/2018
Affichage : 14/12/2018

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Délibération n° 20181212.02

Pour l'autorité compétente par délégation



Le douze décembre Deux Mil Dix-Huit, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame Lina BLANC, Monsieur Dominique BRUNOD, Monsieur Gilles CHRISTIN, Madame Martine GACHON, Monsieur Bruno KARST, Madame Marie NICASTRO, Monsieur Franck PAVIOL, Madame Brigitte PETIT, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame Sylvie DAL MOLIN, Monsieur Bernard TARTARAT CHAPITRE.

Était excusé(e)s : -

Secrétaire de Séance : Madame Marie NICASTRO

Date de convocation : le 6 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 10 (dix)

Présents : 8 (huit)

Votants : 8 (huit)

Pour : 8 (huit)

Abstentions : 0 (zéro)

Contre : 0 (zéro)

Rapporteur : Madame Brigitte PETIT

OBJET : PRIVATISATION DES BARRAGES FRANÇAIS

Vu le courrier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 17 octobre 2018.

Vu le relevé de décisions de la Municipalité réunie le 12 novembre 2018.

Considérant que le Gouvernement a annoncé, par la voix du Ministre d'Etat en charge de la transition écologique et solidaire, avoir relancé le dossier de l'ouverture des concessions des centrales hydroélectriques à la concurrence. Selon un calendrier encore officieux, les procédures d'ouvertures pourraient être lancées dès 2018 pour certains barrages. D'autres lots pourraient également être ouverts et cédés d'ici à 2021, en plafonnant l'attribution par candidats pour éviter la position dominante d'EDF. Cette démarche qui remet en cause la gestion d'équipements structurants et stratégiques par l'Etablissement public à caractère industriel et commercial d'EDF, semble être un premier pas vers la privatisation du service public de l'Energie. La Commune s'inquiète de cette évolution et de conséquences qui pourraient en découler.

En conséquence, après avoir entendu l'exposé susmentionné,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE à l'unanimité ;**

- **De réaffirmer** son attachement au service public de l'énergie et à l'exploitation publique des équipements hydroélectriques stratégiques ;
- **D'insister** sur la prise en compte de la sécurité des populations pour des équipements dont l'entretien régulier doit être assuré au-delà des enjeux de profit à court terme ;
- **De solliciter** l'Etat pour que toutes les dispositions légales puissent être mobilisées pour que les concessions hydroélectriques ne soient pas remises en concurrence.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le -----

A Grignon, le 12 décembre 2018.

Madame le Maire,
Brigitte PETIT



[Signature]